

La lettre de l'assistance technique eau

Le Département vous informe
N°55 OCTOBRE 2021

Les missions de soutien et d'accompagnement des collectivités territoriales sont regroupées au sein de la Direction accompagnement des territoires (DAT) pour être à votre écoute et venir en appui de vos projets.



EAU ET ASSAINISSEMENT

Fiches repères des Agences de l'eau

4 fiches repères viennent d'être publiées. Elles sont le fruit d'un travail mené en commun par les Agences de l'eau. Chacune présente une thématique, les enjeux et chiffres associés, les stratégies d'intervention des Agences de l'eau, ainsi que des exemples de réalisation.

Les thématiques abordées sont les suivantes :

- **L'eau en France** : les Agences de l'eau investissent pour préparer durablement l'avenir
- **Eau et santé** : les Agences de l'eau protègent les ressources en eau potable
- **Eau et urbanisme** : les Agences de l'eau engagées pour une refondation écologique des villes
- **Eau et solidarités internationales** : les Agences de l'eau agissent pour l'accès universel aux services d'eau et d'assainissement

Pour consulter ou télécharger ces fiches, [cliquez ici](#).



MILIEUX AQUATIQUES

Nouveau cadre réglementaire pour la gestion des crises liées à la sécheresse

Le décret relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau en période de sécheresse est paru le 23 juin 2021.

Devant le constat des conséquences du changement climatique, ce décret vise à mieux organiser la **gestion des crises liées à la sécheresse**, et à harmoniser les mesures de restriction de l'eau.

Pour ce qui est des usages agricoles, le texte prévoit un meilleur cadre juridique pour les autorisations de prélèvement d'eau.

Par ailleurs, le décret renforce le contenu des Projets territoriaux de gestion de l'eau (**PTGE**), qui constituent un outil amené à se développer, car il apporte une vision globale des usages de l'eau sur un bassin versant.

Consultez [le texte ici](#).

Zones humides : un atout pour les territoires

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse diffuse un livret consacré aux zones humides. Sa particularité est de mettre en lumière des expériences et témoignages de décideurs de collectivités, qui expliquent comment la présence de zones humides, perçue trop souvent comme une contrainte, peut au contraire devenir une richesse et un atout pour leur territoire.

Le livret est à télécharger [sur le site de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse](#).

Nouvelle exposition en ligne de l'Établissement public Loire

L'Établissement public Loire vient de présenter une nouvelle exposition grand public, accessible en ligne, pour mieux faire connaître son action sur l'ensemble du bassin de la Loire.

En huit panneaux et autant de cartes, vous découvrirez les missions de cet établissement public, que ce soit des missions historiques comme le soutien d'étiage ou l'écrêtement des crues, ou des missions plus récentes comme la gestion des digues. Visitez [l'exposition ici](#).

Par ailleurs, l'exposition sur le thème du changement climatique et de son impact sur la ressource en eau est toujours [consultable ici](#).

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Information des SPANC lors d'une vente

La loi Climat et résilience a été promulguée et publiée au Journal officiel, le 24 août 2021. De manière assez inattendue, elle contient une disposition liée à l'assainissement non collectif. Son article 63 introduit en effet dans l'article **L1331-11-1 du code de la santé publique**, une obligation pour les notaires d'informer sous 1 mois, les services d'assainissement des ventes d'immeubles. Entrée en vigueur du dispositif au 1^{er} juillet 2022.

Retrouvez [le texte de loi ici](#).



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Quelques changements réglementaires liés au contrôle des branchements

La loi Climat et résilience (voir article précédent) a aussi modifié plusieurs dispositions du code de la santé publique et du code général des collectivités territoriales, liées au raccordement au réseau.

- **Article 62** de la loi : la majoration du montant de la redevance en cas de non-conformité du branchement peut aller jusqu'à 400% au lieu de 100% auparavant (art 62 de la loi).
- **Article 63** : obligation de la collectivité d'envoyer un rapport de contrôle du raccordement au propriétaire, évaluant la conformité de son branchement. Contrôle valable 10 ans.
- **Article 64** : obligation pour les entreprises de forage, de déclarer leur forages en mairie dans les 3 mois.

Retrouvez [le texte intégral ici](#).

Jurisprudence : un raccordement au réseau doit se faire en direct

Un arrêt récent de la Cour de cassation est venu rappeler que le raccordement au réseau public d'assainissement d'une habitation ne peut être considéré comme conforme que s'il est direct. Dans le cas jugé, la Cour de cassation a donné tort au vendeur d'un immeuble qui n'était raccordé au réseau d'eaux usées qu'après passage dans une ancienne **fosse septique**. Elle a jugé qu'il s'agissait d'un défaut essentiel (**Cass. Civ 3, 27.5.2021, U 19-25.991**).

Lorsqu'un immeuble est présenté comme raccordé au réseau public, toutes ses canalisations doivent y être directement connectées, sans quoi l'immeuble n'est pas conforme à ce qui a été présenté. La Cour a estimé qu'en pareil cas, le vendeur ne délivre pas un immeuble conforme à ce qu'il a promis et le juge pourrait dès lors aller jusqu'à l'annulation de la vente.

Pour aller plus loin, retrouvez en ligne [la décision de justice](#).

Covid 19 et eaux usées



Le réseau Obepine est un réseau de surveillance épidémiologique qui a vu le jour avec la pandémie en 2020, en partant du constat que la présence d'ARN du virus dans les eaux usées permettait d'anticiper l'augmentation ou la baisse des contaminations sur le secteur de collecte des eaux usées.

Ce réseau de suivi s'est développé et propose désormais en ligne les résultats de son suivi, pour un certain nombre de stations d'épuration, dont celle de Mâcon.

Retrouvez en ligne [l'évolution de la situation et les tendances à venir](#).



Enrochements sur le lagunage de Saint-Gengoux-le-National

Afin de consolider les berges, la commune de Saint-Gengoux-le-National a réalisé des travaux d'enrochement sur le second bassin de son lagunage qui en comporte 3.

Les travaux ont été faits en avril 2021 par une entreprise locale, pour un coût d'environ 12 000 € HT, rendu possible grâce à la présence d'une carrière à proximité.

Préalablement informée, la DDT avait autorisé une baisse de niveau de 30 cm dans le bassin concerné par les travaux (le second), ainsi qu'un by-pass entre la sortie du premier et l'entrée du troisième.

Les travaux ont mobilisé 3 personnes sur 2 jours et demi, pour 260 mètres d'enrochements.

1 pelleteur mettait en place l'enrochement, 1 chauffeur se chargeait de l'approvisionnement en rochers depuis la carrière de Montagny-lès-Buxy, et l'employé communal de Saint-Gengoux-le-National évacuait la terre retirée des berges pour faire la clé d'ancrage nécessaire à la pose des rochers.

Auparavant, la vidange des eaux surageantes avait pris 5 jours et le by-pass avait été mis en place par l'agent communal.

Pour davantage de renseignements, vous pouvez contacter la DAT ou la commune.



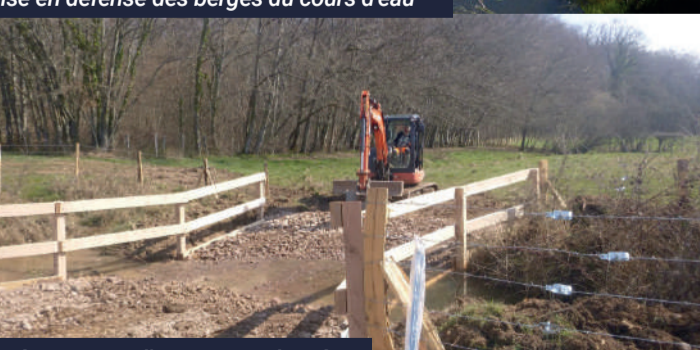
Enrochements sur le bassin de lagune, après remontée du niveau d'eau



ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Mise en défense des berges du cours d'eau



Aménagement d'un passage à gué

Travaux de protection du bassin versant du Pont du Roi



Pour limiter le piétinement des bovins dans le lit des ruisseaux et le transfert de matière organique dans la retenue d'eau potable du Pont du Roi dont il est propriétaire, le Département porte une démarche d'aménagements agricoles en bord de cours d'eau.

Elle consiste à mettre en place des clôtures à fils barbelés ou électriques, à aménager des abreuvoirs au fil de l'eau ainsi que des passages à gué pour les bovins. Basés sur une démarche volontaire des exploitants, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, les travaux sont bien acceptés par la profession agricole.

La première tranche réalisée en 2021 sur les secteurs prioritaires a permis la création de 5 000 m de clôtures à fils barbelés, 1 900 m de clôtures électriques, 4 ouvrages de franchissement de cours d'eau, 12 abreuvoirs au fil de l'eau, 1 abreuvoir déporté et 12 passages à gué, pour un montant de travaux de 100 000 € HT. Une seconde tranche de travaux similaires est en préparation.

CLIMAT

3 minutes pour comprendre les enjeux du climat en Bourgogne-Franche-Comté

Une petite vidéo très pédagogique a été réalisée par [Alterre Bourgogne-Franche-Comté](#). Elle présente en 3 minutes, les enjeux climatiques et les impacts du changement climatique en Bourgogne-Franche-Comté. Les objectifs à atteindre en matière d'émissions de gaz à effet de serre et de neutralité carbone sont rappelés ainsi que d'autres chiffres clés.

Vous pouvez [regarder la vidéo ici](#).

La page Web propose également deux autres courtes vidéos sur la transition énergétique et la qualité de l'air.



LIENS UTILES

Pour plus d'informations sur l'eau :

- le site du [Département de Saône-et-Loire](#)
- le site des [services de l'État en Saône-et-Loire](#)

Le Département souhaite que cette lettre de proximité sur l'eau puisse vous tenir informé et vous dirige vers des liens utiles à vos missions. Pour nous faire part de vos observations ou vous désabonner, merci de nous adresser un courriel à dat@saoneetloire71.fr

Département de Saône-et-Loire - Direction accompagnement des territoires
Espace Duhesme - 18, rue de Flacé - CS70126 - 71 026 Mâcon Cedex 9 - dat@saoneetloire71.fr

